Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260108-20260109-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-01-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29 décembre 2025
Date d'affichage : 29 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15
Pouvoir : 2
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, **le huit janvier,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (15) : Jean-Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean-Yves GARDAN, Marie-Paule GILLOUARD, Arnaud VOISINNE, Claudie BENARD, Miguel LOYARTE ; Michèle PAQUET, Yohann CHANTREL, Maud PERREUL, Bernard JACQUES, Suzanne DOURDAIN MOREL, Pierre-Henri GASDON, Nicolas BOULÉ.

Étaient excusés (2) dont (2) pouvoirs :
Aurélie LEGROS a donné pouvoir à Marie-Paule GILLOUARD
André LUCAS a donné pouvoir à Jean-Yves GARDAN

Étaient absents (2):
Fabienne GUILLOIS
Pierre MATHIEU

Secrétaire de séance : Christine FERARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE SECURISATION DE LA RUE DE ROCHARY ET DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Gérard Beaugendre, adjoint à la voirie, rappelle aux membres du conseil municipal que par décision du Maire n°2025/06 du 19/06/2025, le bureau d'études GP Etudes était retenu pour réaliser une étude d'aménagements de sécurisation sur un tronçon de la rue de Rochary, en agglomération.

Il est présenté au conseil municipal l'avant-projet qui présente 3 tranches. La commission de voirie s'est prononcée sur la première tranche avec un scénario d'aménagement de sécurité très simplifié comptant 3 écluses doubles réparties sur le parcours qui a reçu un avis favorable du Département.

Il rappelle que ce type d'aménagement est éligible à l'enveloppe de répartition des recettes des amendes de police réglementée par les articles R 2334-10,11 et 12 du CGCT.

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260108-20260109-DE

L'estimatif des dépenses est présenté comme suit :

Désignation des travaux	Montant HT
Signalisation de nouvelles traversée piétonnes	10 305.00€
Aménagement sécurité sur voirie	13 560.00€
Piste cyclable protégée le long des voies de circulation	2 100.00€
Total	25 965.00€

Il rappelle que ce type d'aménagement est éligible à l'enveloppe de répartition des recettes des amendes de police réglementée par les articles R 2334-10,11 et 12 du CGCT.

La demande de subvention doit être adressée à l'agence départementale du pays de Vitré pour le 31 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'aménagement de sécurité comptant 3 écluses doubles réparties sur le parcours tel qu'il a été présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la répartition du produit des recettes des amendes de police 2026 pour le projet tel qu'il a été présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

